

## PROCES-VERBAL

### Conseil d'Administration du 07 JUIN 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le sept du mois de Juin à 18 heures et 30 minutes, le C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Nathalie GUISLAIN, Vice-Présidence

- 11 Présents : N. GUISLAIN – C. LEFEBVRE – P. PACCOU – D. DUMONT – S. VAN EECKE – C. DELEPLACE - C. KNOBLOCH – B. BULOT – A. DEBLEECKERE – C. DAVID - A. HOLLANDRE
- 3 Absents ayant donné pouvoir Y. HUTCHINSON à D. DUMONT – F. BOULANGER à N. GUISLAIN - P. CAREY à C. LEFEBVRE
- 1 Absents excusés: V. DEVLEESSCHAUWER

#### Secrétaire de séance ; C. DELEPLACE

#### 2023 -06 : Adoption du Procès-Verbal de la séance du 12 avril 2023

Aucune remarque ni observation n'est formulée, le procès-verbal de la séance de conseil d'administration du 12 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 2023 -06 : Repas intergénérationnel du 14 juin 2023 – Fixation des tarifs

Suite aux diverses demandes et aux propositions des commissions, il a été proposé l'organisation d'un repas intergénérationnel. Cet évènement est prévu le 14 juin prochain à 11h45 au restaurant scolaire.

L'objectif de cet évènement est de rompre la solitude des personnes âgées et surtout de favoriser les échanges entre génération autour d'un moment convivial.

Pour prolonger ce lien, des animations seront proposées entre les aînés de la commune et les enfants du mercredi récréatif l'après-midi : jeux de société, ateliers récréatifs, goûter.

Un bilan sera réalisé et si l'évènement plaît, il pourrait être reconduit.

Aussi, l'action générant des frais, il est proposé d'instaurer un tarif pour le repas, le repas des enfants sera lui entièrement pris en charge par le CCAS.

Le tarif proposé est de 3.50 € correspondant au prix d'un repas auprès du prestataire. Le conseil d'administration adopte ce tarif de 3.50 € et dit que les sommes correspondantes seront encaissées par la régie « Festivités des aînés ».

Le CCAS réglera directement les factures au prestataire ou versera l'équivalent à la commune (en fonction de la facture).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2023-08 : Fixation des tarifs pour les activités dans le cadre de la semaine bleue 2023**

Différentes activités sont proposées dans le cadre de la semaine bleue, ces activités se dérouleront du lundi 2 octobre au vendredi 6 octobre 2023.

Cette année, il sera demandé une participation pour les Prêmesquois âgés de plus de 65 ans pour les animations nécessitant une réservation comme la balade en péniche et le repas. Afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir participer et aussi de créer du lien social, il est proposé d'accepter les extérieurs et les moins de 65 ans contre participation et avec priorité aux prêmesquois de plus de 65 ans en cas de places limitées.

Il est proposé de fixer les tarifs des activités de la semaine bleue comme suit :

### Personnes prêmesquoises âgées de plus de 65 ans :

- Participation de 5 € pour le repas et animation prévu à la Salle Saint Laurent le mardi 03 octobre
- Participation de 5 € pour la balade en péniche avec goûter prévu le vendredi 06 octobre

### Personnes extérieures à la commune quelque-soit l'âge :

- participation de 35 € pour le repas du mardi
- participation de 35 € pour la sortie péniche du vendredi
- participation de 20 € pour les activités de la semaine sans la sortie péniche et repas, soit pour la balade et jeux, le loto et le macumba
- Ou un total de 90.00 € pour toutes les activités

### Personnes de la commune de moins de 65 ans :

- participation de 30 € pour le repas du mardi
- participation de 30 € pour la sortie péniche du vendredi
- participation de 15 € pour les activités de la semaine sans la sortie péniche et repas, soit pour la balade et jeux, le loto et le macumba
- Ou un total de 75.00 € pour toutes les activités

En cas de non-participation sans avertissement préalable (sauf cas de force majeure), à une activité qui a un coût pour le CCAS, les frais engagés seront facturés à la personne absente.

Les recettes seront encaissées par le biais de la régie « Festivités des aînés » du CCAS.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, accepte de fixer les tarifs ci-dessus proposés pour la participation aux activités proposées par le CCAS dans le cadre de la semaine bleue, dit qu'en cas de non-participation sans avertissement préalable (sauf cas de force majeure), à une activité qui a un coût pour le CCAS, les frais engagés seront facturés à la personne absente.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2023-09 : Démission de David BLONDEL – modification de la composition de la commission « Animations Séniors »**

Par délibération 2020-02, le conseil d'administration a décidé de la création de 3 commissions de travail pour l'examen d'affaires qui lui semblent devoir faire l'objet d'études préalables. La commission n'a pas de rôle décisionnel, mais simplement un rôle préparatoire aux décisions que prendra le conseil d'administration et d'organiser certains événements. Les 3 commissions composés chacune de 6 membres issus du Conseil d'Administration sont :

- Animations Séniors
- Aide à l'emploi
- Accompagnement Séniors.

Suite à la démission en date du 10 juin 2021 de Mme Edwige ROHN du conseil municipal et par conséquent du Conseil d'Administration du CCAS, le conseil d'administration du CCAS a modifié, par délibération 2021-09, la composition des commissions « animations séniors » et « Aide à l'emploi ».

Or, Monsieur David BLONDEL a notifié à Monsieur le Président sa démission du Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2022 et acceptée par Monsieur le Président en date du 16 décembre 2022, aussi, il convient de procéder au remplacement de Monsieur BLONDEL au sein de la commission Animations séniors. Il est demandé aux membres du CA qui souhaite rejoindre ladite commission, après appel à candidature, Madame Brigitte BULOT se déclare, les commissions sont modifiées comme suit :

Animation séniors	F. BOULANGER – C. KNOBLOCH – C. LEFEBVRE – <b>B. BULOT</b> – A. DE BLEECKERE – S. VAN EECKE
Aide à l'emploi	P. PACCOU – P. CAREY – B. BULOT – D. DUMONT – A. HOLLANDRE – C. LEFEBVRE
Accompagnement séniors	C. DAVID – F. BOULANGER – C. DELEPLACE – V. DEVLEESSCHAUWER – A. DE BLEECKERE – C. LEFEBVRE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,  
Yvan HUTCHINSON

